

Rapport de la réunion auprès du Chef de Service EI du 03 septembre 2024

Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 juin 2024

Le dernier rapport est accordé. La prochaine session chef de service est le 10. Décembre 2024.

Doléances présentées par les délégués, resp. affaires portées à l'ordre du jour par le Chef du Service Exploitation Infrastructure.

1) Gestion du Personnel

a. Il a été rapporté aux délégués que l'obligation de pointer son arrivée et son départ au poste directeur par badge sera introduite prochainement. Les délégués désirent connaître les raisons de cette mesure? Est-ce que ces pointages seront utilisés pour comptabiliser les heures de travail à la minute? Comment sera gérée la relève?

Les délégués demandent suivant quel règlement et quelle procédure cette mesure sera appliquée et à partir de quel moment? Pour quelles catégories de personnels et pour quel site cette mesure sera obligatoire? À la connaissance des délégués, seul le personnel travaillant sous régime d'horaire mobile doit pointer à ce jour.

La raison du pointage est d'avoir un contrôle sur la présence des agents. Certains postes en renfort n'étaient pas occupés. Les bornes « Badge » sont pourvues d'un système « MTZ » avec une interface dans le programme IVU.

b. Les délégués sont stupéfiés que les « Galoptouren » vont être supprimés.

Les délégués demandent à être informés sur :

- **les raisons de cette mesure**
- **les délais quand cette mesure sera effective**
- **les plans pour renforcer l'effectif que cette mesure va impliquer.**

Les délégués demandent à être consultés pour l'élaboration des nouveaux tableaux de roulement dès le début et que le personnel concerné soit informé en temps utile, vu que cette mesure aura des répercussions aussi pour la vie privée des agents.

Les « Galoptouren » ne sont plus conformes à la loi. La ressource humaine s'occupe du nouveau plan.

Le service EI a donné sa proposition, mais elle fonctionne juste comme propose.

Début du changement : mars 2026

c. Affectation dans la région pour le tableau de classement seulement après le passage de l'examen S/1

Après l'examen S/0 les agents sont mutés dans leur région. De faire ceci après le S/1 est presque impossible. Une demande pour un changement de région peut être faite à tout moment.

d. Les délégués demandent s'il ne serait pas possible d'envoyer le plan de service hebdomadaire seulement dans la région concernée. De préférence aussi pour le plan des réservistes.

La loi du GDPR est très stricte et d'avoir le plan de travail par courriel est une faveur de la part de notre directeur. Changer le plan en région pose beaucoup de problèmes pour l'établissement du plan des réservistes. La situation reste comme elle est pour l'instant.

2) Poste Ambulant

Les délégués reviennent encore une fois sur la demande d'instauration d'un « Pause-Mann/Fra » pour tous les postes d'exploitation fonctionnant en service tiercé, indépendamment de leur statut.

L'effectif n'est toujours pas rempli et une enquête devrait être faite au niveau travail/pause pour les postes concernés. Pour les postes qui n'ont pas d'agent de pause (p.ex. réseau tertiaire), il existe une note où l'agent a droit de faire une pause de 20 minutes pour manger/besoin hygiénique. Pour l'effectif 2026, notre demande sera prise en compte.

3) PD Luxembourg

Au PD Luxembourg les « Merktext », en cas d'une voie hors service p.ex., disparaissent après quelques journées. Plusieurs ASS et de multiples phases restent en vigueur pendant des semaines et des mois, il est donc presque impossible de garantir que les « Merktext » sont toujours au bon endroit.

Les délégués demandent quand THALES va résoudre ce problème de sécurité ?

Le service EI est au courant, notre directeur M. Hoffmann a été avisé et il va relancer les discussions avec Thales.

4) Communication entre CSS et Postes Directeurs

Encore une fois, un rectificatif de la consigne bleue locale a été mis en vigueur contre échange de numéro au PDL. Des « Schaltgruppen » ont changé. Certains de ces éléments regroupés et consignés par « SGE... » ont été divisés en plusieurs parties.

Ceci est une action qui nécessite beaucoup de rigueur. Or, sur les deux dernières pages de la consigne locale sont repris 22 éléments qui devraient être protégés d'office par un simple « EC 12 » sans ordre du RSS, respectivement qui sont protégés doublement par un EC et SGE. Après SGL, les éléments risquent de ne plus être protégés.

Les délégués revendiquent que chaque consignation C doit toujours être ordonnée contre échange de numéro, car la vie des agents sur le terrain dépend de la bonne exécution de cette consignation. Il est absolument intolérable que les éléments hors tension soient regroupés sur une « liste des éléments caténaux hors service » sur les 2 dernières pages de la consigne bleue locale et que les chefs de circulation ne soient pas informés par le RSS (RGI §62 14b).

La formation continue doit former les agents sur ce sujet. Les documents doivent être vérifiés très exactement par l'agent qui s'occupe de la mise en vigueur. Le service EI travaille qu'avec la couleur noire. Au rectificatif, le résumé des changements contient du texte en différentes couleurs noir/jaune/rouge. Pour les éléments en vigueur, la couleur noire, jaune pour les éléments à supprimer et rouge pour les nouveaux éléments à consigner.

5) Procédé d'annonce pour TE

Les délégués du personnel demandent le rétablissement du procédé d'annonce pour les TE (trains dédiés inclus) qui font l'objet des mesures d'exploitation spécifiques sur le réseau CFL.

Les trains dédiés vont changer dans notre réglementation avec le nouveau rectificatif. Tous les transports exceptionnels vont être annoncés de nouveau.

6) Réseau tertiaire

a. Les mouvements de manœuvre par liaison radiophonique sont assez fastidieux dus à la mauvaise connexion de celle-ci, et cela même après la mise à disposition d'un appareil radio portatif au poste directeur. Les délégués aimeraient savoir si la technologie GSM-R sera instaurée au RT.

Le montage d'une antenne supplémentaire va être considéré. Les radios GSM-R ne sont pas le meilleur choix pour les mouvements de manœuvre.

b. Il y a eu trois incidents, en l'occurrence, des tamponnements dont l'opérateur a été mis au courant par hasard ou par inadvertance par des agents CFL Cargo. La remontée systématique de tous les incidents ne se fait pas pour éviter que l'incident ne fasse pas l'objet d'un REM et que « tout le monde » soit au courant. Les délégués demandent de rappeler à tous les acteurs les procédures et de veiller aussi à la bonne exécution de ces procédures.

CFL cargo ne signale pas tous les incidents. Notre directeur M. Hoffmann est au courant et s'occupe de ce problème.

7) Divers

a. Les délégués demandent de vérifier la possibilité de mise à disposition d'articles hygiéniques pour les agents concernés pour pouvoir faire face à des imprévus dans les cycles menstruels.

Cette question est à poser au niveau de la DC.

b. Le fauchage tardif conduit souvent à une obstruction des pistes et chemins. Les agents devant y circuler doivent donc engager la zone dangereuse des voies pour pouvoir accéder aux installations. En plus, la vue à des passages ou points dangereux est obstruée.

Les délégués demandent que le fauchage tardif soit remplacé par un fauchage régulier aux endroits d'accès aux installations empruntés régulièrement par des agents.

Le service MI est au courant et va s'en occuper dans l'avenir.

c. Lors de la séance nuit « changement de l'heure été/hiver », demande de précisions sur la couverture dans le cas où l'agent aurait un accident de travail/trajet après 11 h de travail ?

Il s'agit d'une poste de nuit normal. Les agents sont assurés et vont recevoir les primes pour les 11 h.

d. Les délégués demandent la confirmation que, dans le cas où un agent affecté à la BMS Mersch devrait se rendre à la BMS Belval pour une séance de travail, a droit au forfait kilométrique et au temps pour le déplacement.

Les km vont être récompensés.

e. Demande d'installation des bureaux ajustables en hauteur, afin de travailler en position debout, sur tous les postes directeurs, ainsi que dans les bureaux des agents administratifs (fourniture éventuelle de "Walking Pads").

Cette question est à poser au niveau de la DC.

Les délégués du personnel du Service EI du syndicat Chemins de Fer FNCTTFEL/Landesverband



Jos GLESENER



Jacques BURTON



Richard DOSTERT



Luis TAVARES



▶ Rapport CdS EI - Scan me!

Comment s'adhérer et comment se désaffilier de son syndicat actuel ?

